



Union Nationale des Syndicats Autonomes
du Ministère de la Justice
UNSA JUSTICE

Administration pénitentiaire
UFAP/UNSA

Services Judiciaires
USAJ/UNSA

Protection Judiciaire de la Jeunesse
SPJJ/UNSA

Administration centrale

Conseil d'État
SIPCE

Grande Chancellerie de la Légion d'honneur
SAGCLH/UNSA

DECLARATION LIMINAIRE

CAP des Secrétaire Administratifs du ministère de la Justice du 25 et 26 Juin 2014

Monsieur le Président,

L'*UNSA Justice* a été destinataire du Décret du 20 Mai 2014 relatif à l'abandon de la PFR au profit de l'IFSEP. Nous avons été surpris de la publication de ce Décret et souhaiterions connaître les incidences pour les personnels qui perçoivent la PFR.

D'ailleurs, l'*UNSA Justice* constate que l'harmonisation des primes n'est pas un sujet d'actualité de notre Ministère. L'*UNSA Justice* rappelle qu'elle souhaite toujours être destinataire du panorama des primes.

En ce qui concerne cette CAP, les élus de l'*UNSA Justice* constatent qu'Harmonie n'est pas un outil encore fiable, notamment pour le calcul des points et des avis émis. Certains agents n'ont pas pu saisir eux-mêmes leurs vœux, ni leurs annulations. Trouver l'intitulé exact d'un poste s'est aussi révélé compliqué : pas de correspondance entre le code et le libellé du poste, exemple CJN pour le poste chargé d'animation et encadrement bulletins !

Pourquoi des postes profilés susceptibles de devenir vacants ont été proposés en PSDV sur certaines Directions alors que d'autres ne l'ont pas été ?

L'*UNSA Justice* s'interroge sur la quantité non négligeable de demandes de détachements de Greffiers sur les postes profilés de SA. Qu'en pense la Direction des Services Judiciaires ?

D'ailleurs l'*UNSA Justice* dénonce le profilage très excessif des poste offerts aux SA.

L'*UNSA Justice* interpelle le Secrétariat Général sur le profilage des postes de SA qui va finir par les exclure de leurs fonctions propres. Ce d'autant plus que certains collègues ne peuvent plus enrichir leur formation ou parcours professionnel à cause du manque d'effectif et de moyens. Nos collègues d'outre mer en subissent les conséquences de plein fouet et se sentent mis à l'écart. Quelles sont réellement nos perspectives de carrière et de mobilité ?

L'*UNSA Justice* déplore également qu'à la CA d'Orléans, des Directeurs de greffe font signer des contrats d'objectifs en dehors de l'évaluation professionnelle en raison du retard constaté dans l'exécution des tâches. Mais alors à quoi sert donc l'entretien d'évaluation professionnelle ?

L'*UNSA Justice* demande de rappeler à certains responsables de la gestion des ressources humaines de la DSJ que les postes d'adjoints RGH ne sont pas des postes de Greffiers mais bien des postes de SA.

L'*UNSA Justice*, demande en outre la distinction claire entre les emplois de Greffiers et de SA sur la circulaire relative à la localisation des emplois de la DSJ.

Enfin, l'*UNSA Justice* alerte le secrétariat général sur le repli sur soi des SA de la DPJJ qui se sentent complètement délaissés par leur Direction.

Les élus UNSa Justice,

CAP des Secrétaires Administratifs